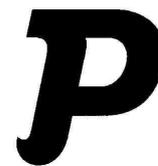




-O-O-O-



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

N° 394  
MARS 2016

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Déposé le 24/03/2016

## édito

### NOTRE SOCIÉTÉ EST-ELLE MALADE ?

Oui à entendre les défenseurs du capitalisme. Oui en lisant les nombreux et puants papiers des éditorialistes des journaux nationaux et régionaux bien-pensants. Oui si nous écoutons les experts mandatés dans les médias par le patronat et l'exécutif. Evidemment si nous nous plaçons du point de vue du capital, de la bourgeoisie et des rentiers. Pour les uns, ce serait la faute de l'étranger, du voisin, du banlieusard, du collègue d'à côté, du sans-papier. Pour les autres, et c'est de ceux-là que nous allons parler, c'est le salarié, le retraité, le chômeur, le fonctionnaire, le jeune qui est entièrement responsable de la situation. Auraient-ils raison ?

En regardant la situation actuelle avec les yeux aguerris du patronat et de son ambassadeur Macron, il apparaît que oui, les salaires sont beaucoup trop élevés, le montant des pensions de retraite fait des retraités des privilégiés, les salariés sans boulot, en plus d'être responsables de leur chômage, sont une population de sangsues, les fonctionnaires, à qui le gouvernement a généreusement octroyé une vertigineuse augmentation, seraient responsables de la dette du pays et du déficit public, et la jeunesse, pour assurer son avenir, devrait renoncer à ses droits collectifs futurs, en se projetant, sans aucune retenue, dans la fantastique aventure de l'auto-entreprenariat.

Si jamais certains citoyens avaient des doutes sur mes propos, je vous invite à lire ce que dit « l'ambassadeur », à la suite des dites « reculades » de Valls sur la loi travail, dans le journal Le Monde du 15 mars : « Cela va permettre d'aligner la France sur le droit de l'Union Européenne. C'est le début de l'adaptation de notre économie à la modernité, qui va ouvrir plus d'agilité et en même temps plus de sécurité individuelle, non pas statutaire ou corporatiste ».

Mais il ne s'arrête pas en si bon chemin en expliquant qu'il faut continuer le travail pédagogique, « parce que je pense qu'on

peut faire mieux, plus loin, plus fort et que c'est faisable ». Rien à ajouter si ce n'est que les vassaux du capital n'en ont pas fini, qu'ils vont précariser encore un peu plus des générations entières.

Lorsque nous disons que ce qui se passe dans cette période est la première pierre de l'édifice de refondation de la société tout entière, nous sommes peut-être loin du compte. Il nous faudra être très vigilants dans les prochains mois à ce que la Commission Européenne va faire comme recommandations. C'est elle qui demande et impose ce qui se passe politiquement dans tous les pays sur le continent.

Notre riposte, notre combat doit prendre en considération ces éléments sans aucun tabou, sans aucun a priori. Ils veulent un autre modèle social ? Nous aussi... Ils veulent transformer nos vies ? Nous voulons pouvoir vivre sans peur du lendemain... Ils veulent nous ramener au 19<sup>ème</sup> siècle ? Nous voulons profiter du 21<sup>ème</sup>...

Il faut affirmer des revendications portant la transformation de la société et non la transformation sociale, chère à la social-démocratie et aux organisations accompagnatrices. C'est d'un autre modèle que nous avons besoin, une référence qui porte l'émancipation du peuple, qui redonne l'envie et le pouvoir politique à l'individu citoyen, dans une nation où s'exerce une démocratie souveraine.

Cette société ne verra le jour que si nous en décidons collectivement, nous salarié(e)s, retraité(e)s, privé(e)s de travail, jeunes.

Le 31 mars, en grève et en manifestation, sera l'occasion de montrer aux possédants de ce pays qu'on ne se laissera pas faire et que d'autres choix sont portés par le peuple.

*Sébastien Martineau*  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

##### Editorial :

Notre société est-elle malade ?	P. 1
Tract UD 31 Mars	P. 2
Prise de parole Manif du 9 Mars	P. 3 - 4
Intervention UD Manif du 17 Mars	P. 5 - 6
Où passe l'argent ?	P. 6
Stage ECO/CE - 20 au 24 Juin	P. 7
Vente Livre « Histoire de la CGT »	P. 7
Colonie de Vacances de Péronne	P. 8



#### AGENDA

\*\*\*

### Grande journée de grève et de manifestations LE JEUDI 31 MARS

#### RASSEMBLEMENTS

- BOURGES : 10 h 30 Place de la Nation
- VIERZON : 10 h 30 Forum République
- ST AMAND : 10 h 30 Pl. de la République
- ST FLORENT : 10 h 30 Pl. de la République
- LA GUERCHE : 10 h 30 Pl. du Gal de Gaulle

\*\*\*\*\*

#### FORMATION SYNDICALE

STAGE ECO - CE du 20 au 24 Juin 2016

(voir page 7)

Congés éducation à déposer à votre direction un mois avant le début du stage et inscrivez-vous auprès de l'UD !!!



8 Place Malus  
18000 Bourges  
Tél 02 48 21 24 79  
[cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr)

# RETRAIT DE LA « LOI TRAVAIL »

## RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS :

### JEUDI 31 MARS 2016

<b>BOURGES :</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place de la Nation</b>
<b>VIERZON :</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Forum République</b>
<b>ST AMAND :</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place de la République</b>
<b>ST FLORENT :</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place de la République</b>
<b>LA GUERCHE :</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place du Général de Gaulle</b>

Il est important dans cette période que chacun, chacune d'entre nous se mobilise pour exiger le retrait de la « loi Travail ». Chacun, chacune, c'est l'ensemble du salariat privé comme public, ce sont les retraité(e)s comme la jeunesse, les chômeurs et les précaires. Cette loi a pour but d'instaurer la précarité quasi-générale dans la population.

C'est la redéfinition, la recomposition complète des règles qui gèrent les relations au travail entre le salarié et le patron. C'est la destruction des codes qui garantissent les droits et devoirs de toutes et tous dans l'ensemble des entreprises, des services. Ce sont les femmes qui, comme d'habitude, en subiront le plus les conséquences.

Cette loi, c'est l'instauration de pratiques, de règles différentes suivant l'entreprise. Par contre c'est la généralisation :

- ⇒ des licenciements non justifiés économiquement,
- ⇒ la durée du temps de travail à 60h,
- ⇒ le repos quotidien de 11h sera fragmenté,
- ⇒ l'astreinte est considérée comme du repos,
- ⇒ l'accord d'entreprise qui s'imposera même s'il est moins favorable que la convention collective,
- ⇒ la fin du paiement des heures supplémentaires à 25%,
- ⇒ c'est la modulation de l'organisation du travail sur 3 ans qui augmentera encore un peu plus la souffrance au travail,
- ⇒ de même que les négociations annuelles obligatoires pourront être portées tous le 3 ans,
- ⇒ les accords de compétitivité sont étendus et permettent d'imposer des baisses de salaires, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel, etc...

Est-ce le gouvernement qui décide ou est-ce le patronat qui gouverne ? Ce texte est mot pour mot le cahier revendicatif du Medef qui a décidé de nous faire travailler

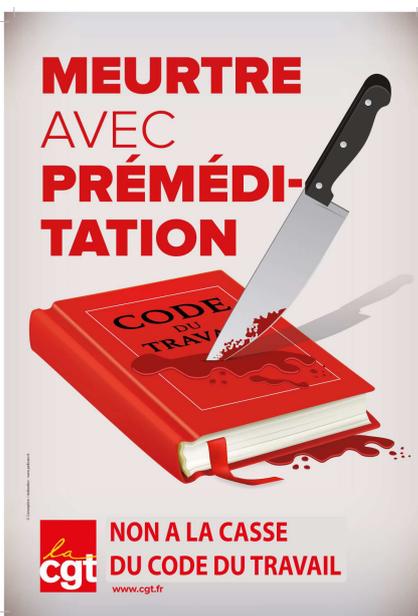
et vivre dans les conditions du 19<sup>ème</sup> siècle. Ce projet de loi n'est pas qu'un document législatif. C'est une feuille de route pour un changement total de modèle de société. C'est la revanche des possédants sur ce qui a été conquis par les luttes des salarié(e)s depuis plus d'un siècle.

Tout le monde est concerné ! Des pans entiers de cette loi concernent les fonctionnaires et travailleurs sous statut. Sans code du travail comme il l'est, c'est la fin des Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail dans la Fonction Publique comme dans le privé. Ce sera la remise en cause, dans la foulée, du statut des fonctionnaires, déjà bien attaqué.

Ce sera une énième attaque contre les pensions des retraités, contre les droits des chômeurs, la remise en cause des minima sociaux, de la Sécurité Sociale.

Le combat doit être à la hauteur de l'enjeu ! Pas un de nous ne sera épargné. Nous avons toutes et tous, autour de nous, des parents, des femmes, des maris, des enfants grands ou petits, des oncles, des tantes, des cousins ou encore ami(e)s, qui seront victimes de cette loi.

Les questions qui se posent sont « Voulons-nous continuer de vivre dans ces conditions et encore plus mal avec cette loi ? », « Voulons-nous continuer de subir ce chantage à l'accession au travail ? », « Sommes-nous prêts pour imposer un autre modèle de société libéré du capitalisme et de la finance ? »



**Cette loi, comme toutes les lois  
de reculs sociaux,  
nous n'en voulons pas.**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
ET EN MANIFESTATIONS LE 31...  
ET APRÈS.**

## PRISE DE PAROLE DU 9 MARS 2016

---

Le patronat en rêvait, la droite y pensait, la dite gauche usurpatrice le fait.

Voilà ce qui peut résumer la période actuelle mais aussi ce qui se passe, depuis l'élection de la social-démocratie, depuis la prise en main du capital sur les affaires du pays, ainsi que sur nos droits et devoirs.

Depuis plus de 30 ans, le patronat français et plus globalement les capitalistes et la bourgeoisie n'ont cessé de s'attaquer aux conquises des travailleurs, de l'avant et après guerre.

Rappelons-nous ce que disait Denis Kessler en 2007, à l'époque numéro 2 du Medef, dans le journal Challenge, qui titrait : " *il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR* ", et de continuer : " *le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie* ". Il oublie évidemment le rôle qu'a joué la CGT. Depuis cet instant, les gouvernements Sarkozy et Hollande se sont effectivement relayés pour mettre à exécution cette injonction patronale. Je vous invite à aller voir le curriculum vitae de ce personnage, ses parcours et rémunérations, c'est éloquent. N'oublions pas non plus qu'il est actuellement conseiller spécial de Gattaz.

Le patronat français fait également fusion aux appels des mentors patronaux organisés dans la très américanisée Union Européenne, dirigée par un individu que nous connaissons bien en France, parce qu'il a été à la tête du syndicat unique des patrons français, je veux parler de Ernest Antoine Sellière. Rien n'arrive par hasard.

Comment ces gouvernants peuvent-ils nous expliquer, à nous salariés et peuple souverain, que ce qu'ils décident découlerait d'une réflexion commune entre dirigeants politiques, démocratiquement élus ?

Lorsque les responsables d'Etats ou de gouverne-

ments nous annoncent des refondations, comme pour le Code du Travail, en prétextant que cela inversera la courbe du chômage et donnera de la relance économique, ils ne font que donner un crédit supplémentaire à la suprématie supranationale qu'est l'Union Européenne.

En effet, cela fait 4 ans que la commission européenne recommande, voire oblige sous peine de sanctions, que plein de régressions nous soient imposées telles que la casse du Code du Travail, du statut des fonctionnaires, des statuts particuliers, de la Sécurité Sociale, des professions réglementées, de l'hôpital public. Peu importe les dirigeants, pourvu qu'ils soient dans le moule, dans les dispositions de la concurrence libre et non faussée, avec les autres pays de l'union et les pays tiers.

Car c'est de cela qu'il s'agit, aucune entrave à la libre circulation des capitaux, ainsi que la destruction pure et simple de ce qu'ont conquis les travailleurs en termes d'alternative à la machine capitaliste. L'État nation étant détruit, via l'intégration européenne, n'aurait plus que pour seules marges de manœuvre la destruction des conquises sociales qui seraient pour la compétitivité de véritables obstacles.

Nous allons parler des événements les plus récents et surtout de la dernière annonce qui fait débat aujourd'hui et qui fait que nous sommes toutes et tous mobilisés.

Pour autant, nous n'oublierons pas ce que les gouvernements précédents ont pu amener comme régression pour des millions de salariés, de retraités, de chômeurs.

Ce que la droite n'a pas fait pour diverses raisons et qu'elle aurait pu faire comme au Royaume-Uni sous Thatcher, la social-démocratie le fait à l'image de ce qui s'est imposé en Allemagne, sous Schröder et les lois Hartz : la déréglementation complète des lois au travail.

Car ce sont bien les lois qui régissent le travail, le

code de tous les salariés du privé, la réglementation interprofessionnelle du lien de subordination qui est remise en cause. Nous ne sommes pas devant une simple remise en cause du Code du Travail mais bien devant la casse d'un modèle unique au monde, forcément euro incompatible, qui protège les salariés, avec ses imperfections et ses limites, mais qui reste le lien commun.

Le Code du Travail est la souche de notre modèle commun. C'est le socle, la fondation de notre rapport au travail et au contrat de travail, quel que soit notre statut.

Ils ne sont pas dans un processus de réforme. Ils sont dans une nouvelle étape avec un projet de loi, je cite "*visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs*". Le titre donne le fond du texte.

Nous devons absolument mettre en parallèle ce machin à casser du salarié avec la loi Macron de l'été dernier. Loi Macron qui fixe de nouvelles règles du jeu dans le rapport au travail et qui a supprimé l'exception du contrat de travail, donc du Code du Travail dans le Code Civil, ce qui en fait un contrat commercial comme les autres.

Où peut être l'intérêt des salariés dans une loi qui :

- renverse la hiérarchie des normes en favorisant les accords d'entreprise. Accords qui seront valables dès signature des représentants des salariés, mais pas nécessairement avec les organisations majoritaires, on les connaît ! Pire, des référendums pourront être organisés si aucun accord n'est trouvé, mais nous connaissons les méthodes, le chantage à l'emploi sera de mise pour faire avaler la pilule aux salariés démunis ;
- loi qui organise la modulation du temps de travail, ainsi que la baisse des salaires. Qui est prêt à voir son temps de travail modifié, lissé sur l'année voire même sur 3 ans ? Qui est prêt aujourd'hui à travailler jusqu'à 46 heures par semaine, avec des durées quotidiennes pouvant aller jusqu'à 10 heures voire 12 heures ? Celui qui refuse se verra licencier, sans indemnité. La généralisation des forfaits jours va nous rendre corvéables à merci, sans aucune possibilité de récupérer les heures supplémentaires ou de se les faire payer, de l'esclavage pur !

- loi qui va favoriser les plans de licenciement, sans aucune difficulté de mise en œuvre pour les patrons. Loi qui définit le licenciement économique avec des critères invraisemblables. Une simple baisse des commandes ou encore l'invocation de mutations technologiques suffiront à organiser des plans de licenciement, même si l'entreprise se porte bien à l'étranger ;
- loi qui va permettre au patronat de faire travailler les apprentis mineurs jusqu'à 10 heures par jour ;
- loi qui remet en cause la durée minimale quotidienne de repos de 11 heures ;
- loi qui plafonne les indemnités prud'homales

En détaillant toutes ces mesures, on voudrait nous faire avaler que cette loi va permettre de créer de l'emploi ! Bientôt on nous dira que la suppression de l'Unedic et des indemnités suffiront à résoudre le problème du chômage et entraîneront le plein emploi, ou encore que la fin de la Sécu fera moins de malades. De qui se moque-t-on ?

Il est désormais essentiel de mesurer les enjeux de nos luttes ; il faut se réappropriier les conquises d'après-guerre d'urgence : notre régime général de Sécurité Sociale, nos Comités d'Entreprise, étendre à tous les salariés un véritable statut nous libérant du marché du travail. Il est indispensable de socialiser la valeur que nous produisons, via les cotisations, à tous les niveaux, avec une gestion exclusivement salariale. Le salaire doit être posé comme droit politique, et non soumis à un patronat toujours plus avide de profits. Voilà l'enjeu de la lutte de classe, récupérer ce qui nous appartient, purement et simplement.

Nous appelons à de nouveaux rassemblements demain matin à l'appel de 5 organisations de retraités. Tous les salariés sont concernés :

10 h 30 - Place Ilot Victor Hugo à BOURGES

10 h 30 - Sous Préfecture à VIERZON

10 h 30 - Place de la République à ST-AMAND

10 h 30 - Place de la République à ST-FLORENT

Une manifestation interprofessionnelle est aussi prévue le 31 mars.

# INTERVENTION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE CHER

## MANIFESTATION DU 17 MARS 2016

---

Nous sommes mobilisés une deuxième fois au niveau national à l'appel des organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL et des organisations syndicales de salariés CGT, FO, FSU, Solidaires, qui ont relayé l'appel sur le département, après l'ampleur de la première journée de mobilisation du 9 mars. Ce sont 500 000 jeunes, salariés, retraités et privés d'emploi qui ont manifesté dans toute la France, dont 2000 dans le Cher, pour obtenir le retrait du projet de loi El Khomri sur le travail. Ce premier succès de la mobilisation contraint le gouvernement à manœuvrer.

Celui-ci affiche sa détermination à faire passer une loi directement issue de la politique d'austérité pour les salariés et leurs familles, imposée par l'Union Européenne, aux ordres des patrons et des banques. Il a cependant concédé, par crainte de l'élargissement du mouvement social protestataire, quelques aménagements très à la marge, pour tenter de faire admettre ce projet de loi avec l'aide d'organisations syndicales complices, en tête desquelles la CFDT, pour tenter de ramener les salariés, la jeunesse et les générations futures aux conditions de vie et de travail au niveau de celles du début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Les modifications apportées par le premier Ministre Valls visent essentiellement à faire croire aux salariés que des concessions importantes ont été réalisées, à la demande de ces organisations syndicales collaboratrices, pour les rallier et essayer d'empêcher la construction d'une très forte riposte unitaire du monde du travail et de la jeunesse.

La correction présentée comme la plus importante, porte sur le barème des indemnités de licenciement au conseil de prud'hommes, qui ne sera plus qu'indicatif. Il s'agit d'une énorme farce ! Le barème existant, les juges patronaux seront tentés d'aller systématiquement en déportage quand les indemnités demandées par le salarié seront supérieures, voire en appel. Que feront alors les juges professionnels ? Ils appliqueront le barème.

Et rappelons que ce sera dans le meilleur des cas, puisqu'il est maintenu le dispositif d'accord local d'entreprise modifiant le contrat de travail du salarié (temps de travail, organisation du travail, salaire). S'il le refuse son licenciement sera considéré de sa faute.

De même, rien de changé sur les licenciements économiques d'entreprises appartenant à un groupe

international, dont les difficultés seront appréciées uniquement au niveau du territoire français, sans tenir compte de la santé des autres filiales, situées à l'étranger et évoluant dans le même secteur d'activité. Les grandes firmes peuvent continuer d'organiser artificiellement le déclin puis la fermeture de leurs sites dans l'Hexagone.

Les autres modifications concernent la nécessité de la conclusion d'un accord local sur le forfait-jours aux entreprises de moins de 50 salariés ; l'augmentation de 16 heures par an du droit à la formation dans le compte personnel d'activité ; d'étendre le nombre de bénéficiaires de ce qu'ils osent appeler la « garantie jeune » qui consiste, en réalité, à un accompagnement vers une formation ou du travail en percevant une allocation équivalente au RSA. Quel super projet d'avenir pour la jeunesse, c'est une honte !

Comme vous pouvez le constater il n'aura pas fallu grand-chose pour rallier les directions des organisations syndicales « du renoncement » autour de la CFDT. Elles ont accepté ce texte alors qu'elles s'étaient exprimées pour désapprouver les dispositions relatives aux licenciements économiques qui ont été maintenues.

L'essentiel des mesures sont maintenues et la philosophie de la réforme, l'inversion des normes, vide le code du travail de son rôle qui est de fixer les bases communes de la loi du travail pour tous.

Demain, ce seront les entreprises qui feront la loi, non excusez-moi, les accords locaux d'entreprises. Mais cela ne sera pas le cas dans la majorité d'entreprises dépourvues de syndicat ou ayant des organisations trop faibles ?!

Un boulevard de tous les possibles s'ouvre aux patrons pour exploiter comme bon leur semble leurs salariés.

Ensemble, refusons cette vision de la dictature du capital où nos vies dépendront totalement de l'entreprise, en dedans comme à l'extérieur ; une société, qui sous prétexte de sécurité, nous fera vivre sous l'état d'urgence permanent, où nos libertés fondamentales seront remises en cause, comme la liberté d'expression et d'organisation contre cette dictature des marchés. Une société qui demain pourrait se transformer en dictature généralisée si nous ne réagissons pas plus.

Précaires, corvéables, employables et jetables comme bon semble à nos bons patrons, non merci !

Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère on n'en veut pas de cette société-là !

A l'inverse du discours dominant, c'est bien l'augmentation des salaires, retraites et minima sociaux, la réduction du temps de travail qui permettront de développer l'emploi stable et qualifié, plus de sécurité sociale qui permettront de vivre et travailler pour la satisfaction de nos besoins.

**C'est pourquoi, la CGT revendique** une sécurité sociale professionnelle dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié. Elle permettrait de garantir à tout travailleur ou étudiant un salaire dès l'âge de 18 ans, mais aussi dès l'âge de 16 ans pour les apprentis au regard de sa qualification reconnue universellement, quel que soit son poste de travail, son entreprise ou établissement, ou encore sa situation de travail (en activité, en congé maladie, en formation, au chômage...).

Une retraite qui serait la continuité du salaire, basée sur 75% du brut soit 100 % du net.

L'urgence, aujourd'hui, est d'arrêter le bras meurtrier qui assassine nos droits du travail, en obtenant le retrait de la loi travail El Khomri. C'est à notre portée, par la convergence des actions des salariés avec la jeunesse.

La CGT appelle à intensifier le rapport de forces par une amplification des luttes revendicatives sur chaque lieu de travail, sur ce projet de loi, mais égale-

ment pour nos salaires, pour la réduction du temps de travail à 32H00, la reconquête d'une retraite dès 55 ans, etc... C'est bien en étant plus nombreux en grève et en manifestation dans les prochains jours que nous gagnerons la satisfaction des revendications.

D'ici le 31 mars prochain qui constituera, par la grève et les manifestations, la prochaine grande étape de la mobilisation pour obtenir de nouveaux droits et garanties collectives pour les salariés, il est indispensable, de nourrir la contestation par la diffusion d'informations dans les entreprises, les services et les administrations, sur les contenus, de prendre des initiatives pour tenir le gouvernement sous pression jusqu'au retrait de ce projet de loi.

Le 24 mars, jour de présentation du projet loi travail, sera également une nouvelle étape dans la convergence et l'élargissement de la mobilisation.

Dans cette perspective, les organisations syndicales de salariés CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES se rencontreront lundi pour définir l'organisation des suites de cette mobilisation.

Nous vous invitons tous à participer, à agir autour de vous pour sensibiliser, argumenter pour entraîner autour de vous dans la mobilisation contre ce projet mortifère.

**ENSEMBLE NOUS AVONS LA FORCE  
DE GAGNER !**

## VIE SYNDICALE

*Article envoyé par Gérard GEDOUX au Berry Républicain le 9 mars pour une demande de parution dans « le courrier des lecteurs »*

### OÙ PASSE L'ARGENT ?



Alors que le Medef, le gouvernement et une grande partie de pseudo-économistes sont tous acquis à la cause de la société libérale et capitaliste, on nous rabâche à longueur de journée qu'il n'y a pas d'argent dans ce pays pour augmenter les salaires et pensions, que ce soit dans le public ou le privé.

Il n'y a qu'à voir ce qui se passe à la SNCF. Pour preuve : pas d'augmentation de salaire en 2015, alors qu'en 2015 la SNCF, avec l'aval du gouvernement, a su dépenser le fruit du travail des cheminots à hauteur de 28 millions d'euros pour investir dans OUICAR (Société de location de voitures aux particuliers) ; 50 millions d'euros pour recapitaliser OUIBUS (déficiaire depuis sa création), filiale de car SNCF, elle favorise la concurrence et vise à la fermeture de lignes SNCF (par exemple : Paris-Bourges-Montluçon ou Bourges-Orléans) ; 717 millions d'euros pour acheter aux USA une entreprise de logistique devenue une entité de KEOLIS ; 62 millions de dividendes versés à l'Etat au titre des résultats financiers 2015 sans compter les aides sur les emplois d'avenir (la SNCF ne veut pas discuter pour les embaucher) ; le versement du CICE (Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi) avec la suppression de 3.000 emplois en 2015, 1.800 en 2016. STOP ! N'en jetez plus, la cour est pleine. Quel gâchis !!!

Tous les prétextes sont bons pour ne pas augmenter les salaires et pensions, investir dans les infrastructures pour une meilleure sécurité, le matériel, l'emploi et permettre la baisse du billet de train. OUI c'est possible de faire autrement, la preuve.

Usagers, salariés du public et du privé, ne vous laissez pas bernier par les discours des classes dominantes qui visent à vous opposer les uns contre les autres.



## STAGE ECO/CE du 20 au 24 JUIN 2016

### Le but de cette formation :

Cette formation a pour but d'assurer une formation syndicale pour accomplir son mandat d'élu(e) au Comité d'Entreprise ou de dirigeant(e) du syndicat, en conjugaison avec notre démarche syndicale.

### Public concerné :

Ce stage concerne en premier lieu les **élus titulaires au Comité d'Entreprise**.

Bien entendu, les représentants syndicaux au CE et les élus suppléants sont également concernés ainsi que les autres militants mais la loi ne leur donne pas droit à financement des frais de stage par le Comité d'Entreprise et le maintien de leur salaire pendant toute la formation.

### ATTENTION !

**Pour participer à ce stage, il est impératif d'avoir suivi le stage de formation syndicale de Niveau 1.**

**En effet, pour participer à ce stage, il est fait appel à des notions syndicales élémentaires que les stagiaires sont censés avoir acquises dans ce stage de Niveau 1.**

**Si cette formation n'est pas acquise, cela perturbe le bon déroulement du stage.**

### Les conditions juridiques pour participer à ce stage sont définies par l'article L 2325-44 du Code du travail :

*« Les membres titulaires du Comité d'Entreprise, élus pour la première fois, bénéficient dans les conditions et limites prévues à l'article L 3142-13, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours dispensé soit par un organisme figurant sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans les entreprises déterminées par décret en Conseil d'État, soit par un des organismes mentionnés à l'article L.3142-7. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.*

***Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation. Il est imputé sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L.3142-7 et suivants ».***

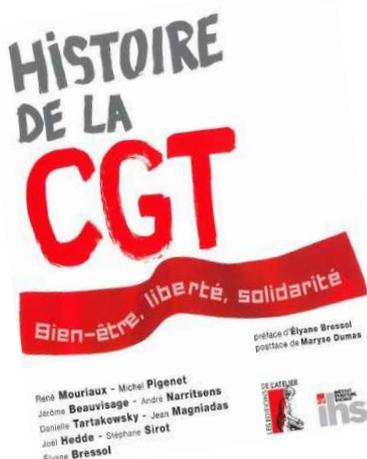
**La financement de la formation économique est pris en charge par le Comité d'Entreprise.**

**Lieu du stage :** l'Union Départementale CGT du CHER, 8, place Malus à Bourges.

**Déposez votre demande de congés éducation auprès de vos directions**

**UN MOIS avant le début du stage et inscrivez-vous auprès de l'UD**

**En Vente à l'UD au Prix de 15 € « Histoire de la CGT »**



Depuis 1895, date de sa création à Limoges, la CGT occupe une place de premier plan dans le mouvement social et la lutte syndicale. Mais quelle est son histoire ? Quand est-elle née ? Qui en est à l'origine ? Comment et dans quelles conditions cette confédération constituée de syndicats professionnels et de Bourses du travail a-t-elle traversé et affronté les soubresauts d'un XX<sup>e</sup> siècle mouvementé ? En quelles circonstances la CGT a-t-elle fait progresser les droits, les conditions de vie et de travail des salariés ?

Avec rigueur et clarté, neuf auteurs, historiens et observateurs du mouvement social, retracent de façon chronologique les principaux épisodes de l'histoire de la CGT de 1885 à nos jours. L'ensemble de ces textes, riches d'enseignements sur le passé et illustrés d'exceptionnelles photographies d'archives, forme un livre de référence où les salariés, militants ou non, pourront puiser la force d'inventer les engagements d'aujourd'hui et de demain.

*Les auteurs : René Mouriaux, Michel Pigenet, Jérôme Beauvisage, André Narritsens, Danielle Tartakowsky, Jean Magniadas, Joël Hedde, Stéphane Sirot et Elyane Bressol.*

*Préface d'Elyane Bressol, postface de Maryse Dumas.*



*Centre Jean Andros*  
*Colo de Péronne en Bourgogne*  
**Séjours Enfants - été 2016 - 6 à 14 ans**

**PENSEZ AUX VACANCES DE VOS ENFANTS, VOIRE PETITS-ENFANTS,  
 LE CENTRE JEAN ANDROS VOUS PROPOSE DES SÉJOURS « À LA CARTE »  
 POUR LES 6/14 ANS.**

**Séjours 2016 :**

Du 9 au 29 Juillet et du 1er Août au 21 Août

**Prix du séjour : 997 €** (à partir de 50 € en fonction des aides financières : CAF du Cher – Conseil Départemental – CCAS des communes, Comités d'Entreprise – Jeunesse au Plein Air – Secours Populaire – Secours Catholique – ...) **qui inclut** : transport, assurance, lavage quotidien du linge, toutes les activités et sorties, les frais médicaux éventuels.

**Séjours à la cartes**

du 9 au 16 juillet : 8 jours  
 du 16 au 23 juillet : 8 jours  
 du 23 au 29 juillet : 7 jours  
 du 1er au 7 août : 7 jours  
 du 7 au 14 août : 8 jours  
 du 14 au 21 août : 8 jours

**Tarifs (en fonction des aides) :**

7 jours : de 50 à 350 €  
 8 jours : de 50 à 400 €  
 15 jours : de 50 à 720 €



**Inscriptions et Permanences**

↳ **Les MARDIS du 3 Mai au 26 Juillet 2016 à :**

☞ **BOURGES** 8 Place Malus  
 le **Mardi de 17 h 00 à 18 h 30** - Tél 02 48 67 94 88

☞ **VIERZON** 11 Rue Marcel Perrin  
 le **Mardi de 17 h 00 à 18 h 30** - Tél 06 73 21 35 76

**INTERNET :**

[www.colo-peronne.fr](http://www.colo-peronne.fr)  
[Info@colo-peronne.fr](mailto:Info@colo-peronne.fr)



**TELEPHONE :**

06 73 21 35 76 - 02 48 51 56 18

**COURRIER :**

Centre Jean Andros - 8 Place Malus  
 18000 BOURGES



**TOUS EN GREVE  
 ET EN MANIFESTATIONS**

